



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

Angerville la Campagne, le 09/09/2022

**Unité bidépartementale Eure Orne**

**Nos réf.** : UBDEO.2022.09.367.ERC.SD

**Vos réf.** : /

**Affaire suivie par** : Sylvaine DELUGAN

sylvaine.delugan@developpement-durable.gouv.fr

**Tél.** : 02 32 23 45 70 – **Fax** : 02 32 23 45 99

**Courriel** :

ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.-  
gouv.fr

Le chef de l'unité bidépartementale Eure Orne

à

Monsieur le préfet de l'Eure  
Direction des élections, de la légalité  
et de l'environnement – BERPE  
Section procédures environnementales,  
Installations classées et aménagement  
commercial  
Boulevard Georges Chauvin  
27022 Évreux cedex

Courriel : pref-utilite-publique@eure.gouv.fr

## Bordereau d'envoi

Objet : Dossier de porter à connaissance relatif à la modification d'exploiter la carrière située sur le territoire de la commune de Pitres (27590) déposé par la Société CBN

Désignation du bordereau	nombre	Suite à donner
Synthèse des observations suite à la PPVE	1	Pour attribution pour mettre sur le site de la préfecture

Julien VILCOT  
Chef de l'unité  
bidépartementale Eure Orne







**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie**

## Unité bidépartementale Eure Orne

Nos réf.

Affaire suivie par : Sylvaine DELUGAN  
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99  
Courriel : [ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

Département de l'Eure

-----  
**Société CARRIÈRES ET BALLASTIÈRES DE NORMANDIE (CBN)**

Carrière de Pitres

Implantation d'une unité de valorisation de matériaux inertes par traitement et lavage  
et prolongation de la durée de fonctionnement de la carrière

AIOT 0005800727

-----  
**Synthèse des observations suite à la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE)**

### 1. Arrêté préfectoral d'ouverture de la consultation du public

L'arrêté préfectoral n° **DCAT/SJIPE/MEA/22/028 du 7 juin 2022**, affiché en mairies de Pitres, commune d'implantation du projet, d'Alizay et de Le Manoir, communes étant comprises dans le périmètre d'un kilomètre du projet et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, a prescrit l'ouverture de la consultation du public par voie électronique, préalable à la phase décisionnelle d'autorisation d'exploiter.

### 2. Déroulement de la procédure

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier a été mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de l'Eure au moins 15 jours avant l'ouverture de la participation électronique du public. Une version "papier" du dossier était également consultable en préfecture sur demande.

Un avis informant le public de la procédure a été mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure, publié dans deux journaux locaux et affiché sur les lieux du projet, dans les mêmes conditions de délais.

Le public a pu prendre connaissance du dossier et de l'avis sur le site de la préfecture de l'Eure à compter du 10 juin 2022. Les observations écrites devaient être transmises entre le 4 juillet 2022 et le 18 juillet 2022.

### **Clôture de la consultation du public : le 18 juillet 2022 à 18h00**

### **3. Synthèse des observations et propositions du public**

41 courriers écrits ou sous forme électronique ont été reçus, concernant notamment :

- les poussières (18 observations),
- le trafic des poids-lourds (17 observations),
- le bruit (16 observations),
- la consommation d'eau (16 observations),
- la pollution de l'air (8 observations),
- la pollution de la nappe (5 observations),
- la sécurité routière (5 observations),
- le type de déchet admis (5 observations),
- des incohérences (5 observations),
- l'absence de la mention du pôle santé (4 observations),
- le lieu d'implantation (3 observations),
- la biodiversité (2 observations).